



## LE FRENCH TECH BRIDGE

### QUEL TYPE D'AIDE ?

Financement du haut de bilan/ quasi fonds propres.



### Quel est le montant de l'investissement ?

Entre 100 000€ et 5 millions d'euros en obligations convertibles de financement public dans la limite de 50 % du tour de table.



### Quelles structures peuvent en bénéficier ?

Les start-ups de moins de 8 ans qui n'ont ni l'Etat ni Bpifrance dans leur capital.



### 1 Jusqu'à quand ?

Jusqu'au 31 décembre 2020.



### Quelques mots sur le dispositif

L'Etat a débloqué une enveloppe de 160 millions d'euros, financée par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et gérée par Bpifrance, afin de financer des bridges entre deux levées de fonds. Les cibles de ce dispositif sont les start-up qui étaient en cours de levée de fonds ou qui devaient en réaliser une dans les prochains mois et qui sont dans l'incapacité de le faire du fait de la contraction du capital-risque. Ces financements prennent la forme d'obligations avec accès possible au capital et ont vocation à être cofinancés par des investisseurs privés, constituant un total d'au moins 320 millions d'euros.



### QUI CONTACTER ?

Votre conseiller Bpifrance :  
[www.bpifrance.fr/contactez-nous](http://www.bpifrance.fr/contactez-nous)

### Pour en savoir +

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-4-milliards-d-euros-pour-soutenir-les-startups-49193>